## INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

## à partir du 03 janvier 2023

Votre enfant est né(e) en 2020, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2023 vous devez :

- 1. Vous rendre dans la mairie de votre village pour l'inscrire en fournissant :
  - Un justificatif de domicile
  - Le livret de famille
  - Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)
- Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 (de préférence entre 12h et 13h et après 16h45) afin d'organiser un rendez-vous.

Ces deux étapes sont indispensables à l'inscription des futurs PS.

Cordialement

La directrice

